

## Contacts et coordonnées des organismes de formation habilités :

### Formation Personne Ressource TMS

#### • Secilog (10)

www.secilog.fr  
Pierre BOURGEOIS - Sylvie BOURGEOIS  
secilog@wanadoo.fr  
Tél : 03 25 73 25 33

#### • Interactions et Entreprise » (51)

www.ie-reims.com  
Céline GERARDOT  
celine.gerardot@ie-reims.com  
Tél : 06 25 93 86 74

#### • Actions Industrie (54)

www.actions-industrie.com  
Thierry BALDANI  
contact@actions-industrie.com  
Tél : 03 83 49 53 38

#### • Pôle formation des industries technologiques LORRAINE (AFPI 54-88)

www.formation-industries-lorraine.com  
Nelly LORENZI  
n.lorenzi@afpi54-88.com  
Frédérique NOEL  
f.noel@afpi54-88.com  
Tél : 06 13 43 41 29 ou 03 83 95 35 00

#### Pour plus de renseignements

formation.prevention@carsat-nordest.fr

Pour en savoir plus : [www.tmspros.fr](http://www.tmspros.fr)

Voici quelques points clés à prendre en compte dans la réflexion pour cadrer votre projet :

### Contexte, état des lieux

Impact des TMS sur l'entreprise  
Historique des actions déjà menées en prévention des TMS  
Points forts et points à améliorer  
Points caractéristiques de l'entreprise à prendre en compte

### Enjeux

Pourquoi, quels objectifs ?  
Quelles priorités ?

### Déroulement prévisionnel du projet

Etapes, planning, livrables attendus

### Ressources

Moyens humains :  
ressource(s) interne(s), pilote, animateur,  
Copil, groupe de travail, aides extérieures, ...  
Moyens techniques  
Moyens financiers

### Communication / information

Modalités, fréquence  
sur l'engagement, ce que sont les TMS, le projet,  
les résultats...

### Suivi, évaluation

Modalités, fréquence, indicateurs

**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Nord-Est



ASSURANCE MALADIE  
**l'Assurance Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS Nord-Est

**Salariés**  
Participer activement à la démarche

**Dirigeant**  
Initier, développer et manager la prévention

**Personne Ressource**  
Coordonner et animer la démarche

**POUR PRÉVENIR LES TMS ENSEMBLE**

## FORMONS-NOUS !

Prévenir les TMS\* nécessite une démarche de prévention en mode projet dont la réalisation fait appel à un investissement humain qui repose sur 3 principes :

- l'engagement de la direction,
- la désignation d'une personne ressource,
- la participation des salariés.

Pour vous aider, la Carsat Nord-Est et ses partenaires vous proposent une offre de formation cohérente et complète.

Pour en savoir plus : [www.tmspros.fr](http://www.tmspros.fr)

\*TMS : troubles musculosquelettiques

## Formation Dirigeant

« *Initier, piloter et manager son projet de prévention TMS* »

### Public

Chef d'entreprise ou son délégataire

### Animation

Carsat Nord-Est

### Durée

1 jour

### Coût Pédagogique

Aucun

### Objectifs

- Désigner une personne ressource
- Produire une note de cadrage

### Programme

- Fondamentaux de la prévention des risques professionnels
- Étapes de la démarche de la prévention des TMS

Pour vous inscrire ou pour toute information complémentaire  
formation.prevention@carsat-nordest.fr  
Tél. 03 83 34 49 03 - www.carsat-nordest.fr

## Formation Personne Ressource TMS

« *Devenir personne ressource du projet de prévention des TMS* »

### Pré-requis

Le chef d'entreprise doit avoir rédigé une note de cadrage du projet de prévention des TMS

### Public

Personnes ressources du projet de prévention des TMS

### Animation

Organismes de formation habilités  
par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

### Durée

5 jours répartis en 3 modules  
2 demi-journées d'accompagnement par le formateur sur site

### Coût pédagogique

(voir organismes de formation)

### Objectifs

Animer et mettre en œuvre le projet de prévention des TMS

### Programme : 3 modules et 2 intersessions\*

- Module 1 (2 jours) : projet de prévention - phase de dépistage
- Module 2 (2 jours) : phase de diagnostic - phase de transformation des situations de travail
- Module 3 (1 jour) : pérennisation de la démarche de prévention

\* Entre chaque module, mise en application avec accompagnement du formateur, suivi d'un retour d'expérience des travaux intersessions.

*Module 3 – En présence de la Carsat NE et participation souhaitée du dirigeant*

Pour vous inscrire ou pour toute information complémentaire,  
contactez l'organisme habilité de votre choix  
(voir liste au dos de la brochure)

## Formation Salariés

« *Devenir acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique* » (PRAP)

### Public

Tous les salariés de l'entreprise

### Animation

Organismes de formation habilités  
par l'Assurance maladie - Risques Professionnels et l'INRS  
ou un formateur / animateur PRAP de l'entreprise

### Durée

Selon le secteur d'activité :

- 14h à 21h réparties sur plusieurs semaines  
(Industrie, Bâtiment, Commerce, Sanitaire et Social,  
Petite Enfance)

### Coût pédagogique

(voir organismes de formation)

### Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

### Programme

- Situations à risques et prévention
- Anatomie et pathologies
- Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort

Pour vous inscrire ou pour toute information complémentaire,  
contactez l'organisme habilité de votre choix  
(voir site de l'INRS)

## **Contacts et coordonnées des organismes de formation habilités :**

### **Formation chargé de prévention TMS**

- **Secilog (10)**

[www.secilog.fr](http://www.secilog.fr)

Pierre BOURGEOIS - Sylvie BOURGEOIS

[secilog@wanadoo.fr](mailto:secilog@wanadoo.fr)

Tél : 03 25 73 25 33

- **Interactions et Entreprise » (51)**

[www.ie-reims.com](http://www.ie-reims.com)

Céline GERARDOT

[celine.gerardot@ie-reims.com](mailto:celine.gerardot@ie-reims.com)

Tél : 06 25 93 86 74

- **Actions Industrie (54)**

[www.actions-industrie.com](http://www.actions-industrie.com)

Thierry BALDANI

[contact@actions-industrie.com](mailto:contact@actions-industrie.com)

Tél : 03 83 49 53 38

- **Pôle formation des industries technologiques  
LORRAINE (AFPI 54-88)**

[www.formation-industries-lorraine.com](http://www.formation-industries-lorraine.com)

Nelly LORENZI

[n.lorenzi@afpi54-88.com](mailto:n.lorenzi@afpi54-88.com)

Frédérique NOEL

[f.noel@afpi54-88.com](mailto:f.noel@afpi54-88.com)

Tél : 06 13 43 41 29 ou 03 83 95 35 00

### **Pour plus de renseignements**

[formation.prevention@carsat-nordest.fr](mailto:formation.prevention@carsat-nordest.fr)

**Pour en savoir plus :** [www.tmspros.fr](http://www.tmspros.fr)

# Formation Chargé de Prévention TMS\*

## Uniquement pour les établissements < 150 salariés

« *Devenir chargé de prévention des TMS* »

### Pré-requis

Le chef d'entreprise doit avoir fait réaliser l'état des lieux des TMS dans son établissement et avoir rédigé la note de cadrage du projet de prévention des TMS.

### Public

Toute personne (manager, fonctionnel, sécurité..) appelée à exercer la fonction de chargé de prévention des TMS.

### Animation

Organismes de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS

### Durée

3 jours répartis en 2 modules

### Coût pédagogique

(voir organismes de formation)

### Objectifs

Mettre en œuvre les étapes de la démarche de prévention des TMS

### Programme : 2 modules et 1 intersession\*

- **Module 1** (2 jours) : participation au projet de prévention - phase de dépistage - phase de diagnostic des situations de travail

- **Module 2** (1 jour) : phase de transformation des situations de travail - perspectives de pérennisation de la démarche

\* Entre les modules, mise en application avec un point d'avancement téléphonique avec le formateur, suivi d'un retour d'expérience sur la mise en œuvre de l'action.

*Module 2 – En présence de la Carsat NE et participation souhaitée du dirigeant*

Pour vous inscrire ou pour toute information complémentaire,  
contactez l'organisme habilité de votre choix  
(voir liste au dos de la brochure).